



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Banque de France

Question écrite n° 8082

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le devenir de la Banque de France. L'esquisse du plan d'entreprise, présentée depuis peu par le Gouvernement n'est pas de nature à calmer l'inquiétude des salariés qui a été à l'origine de leur grève en décembre 1988. L'évolution nette des postes entre 1989 et 1993 s'élève à une réduction de 2 310 emplois, rapporte le plan d'entreprise. Les suppressions se décomposent, par secteur, comme suit : dans la fabrication des billets, au lieu de mettre en place l'expertise en nouvelles technologies, comme le réclament la CGT et les syndicats majoritaires à la fabrication des billets, force nous est de constater que le Gouvernement préfère utiliser la modernisation pour comprimer les emplois ; dans l'entretien de la monnaie fiduciaire, au lieu de donner cette responsabilité au personnel, à ses réseaux de caisse, des capteurs électroniques contrôleront la monnaie fiduciaire, au risque de menacer la bonne tenue du contrôle ; dans la gestion des paiements scripturaux, au nom de la dématérialisation des échanges des instruments de paiement, le plan sabre l'activité des comptoirs ; au nom des redeploiements, apparaît en réalité, la disparition pure et simple de centres régionaux et centraux. Cela aboutit à une réduction d'emplois et à la dégradation des services rendus aux usagers. Au total, l'esprit de ces suppressions d'emplois est bel et bien la remise en cause des garanties statutaires du personnel de la Banque de France et la dégradation des relations sociales dans l'entreprise. Or, le personnel de la Banque de France est attaché à son statut et aux garanties qui le protègent contre une application trop brutale des normes de flexibilité en vigueur dans le secteur privé. Aussi, les objectifs de la direction semblent contraires à ce qu'exigerait l'activité d'une Banque de France au service de la nation : veiller à la qualité des moyens de paiement (de la fabrication à la gestion en passant par un contrôle effectif) ; défendre la valeur de la monnaie nationale sous tous ses aspects (notamment en surveillant le lien entre création monétaire et création de richesses et d'emplois productifs). Pour ces raisons, il lui demande de renoncer à cette esquisse de plan d'entreprise et d'engager de véritables négociations avec le personnel, avec tout le personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision d'élaborer un plan d'entreprise à la Banque de France a pour objet d'identifier les perspectives d'évolution des missions de l'institution. Cette décision a rencontré un écho très favorable au sein du personnel et de ses représentants qui, selon des modalités variées, sont associés de près à la préparation du plan. Ce plan, qui est à l'état d'esquisse actuellement, ne sera pas arrêté avant le premier trimestre de cette année. S'il prévoit une réduction des postes de travail en raison des inéluctables évolutions technologiques, il affirme toutefois que le personnel n'a pas à craindre de perdre les garanties que lui offre son statut. S'agissant de l'organisation du réseau des comptoirs, elle sera réexaminée par une commission qui comprendra notamment des personnalités extérieures. Après avoir été soumis aux partenaires sociaux selon les formes légales, le plan d'entreprise entrera en application sur décision du conseil général de la Banque de France aux séances duquel assistent le censeur et le censeur suppléant, représentant l'actionnaire unique, l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8082

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 204